Association des Commerçants et Artisans de Gouvieux
BP 15
60270 Gouvieux
Tel : 07.68.20.97.36
Site : www.commercesdegouvieux.fr
E-mail : acag@live.fr

Enveloppe timbrée obligatoire (à votre adresse)

+

Joindre photocopie du RC et de la carte d'identité

Attention, à Gouvieux des adaptateurs sont nécessaires pour les emplacements avec électricité ! Vu les expériences passées, plus aucun adapteur ne sera prêté. Votre emplacement ne sera pas remboursé si vous ne pouvez pas travailler ..... Pensez-y !!!!!

Inscription à la BROCANTE-Vide Grenier-Braderie des Professionnels non Brocanteurs, 15€ le ml.

Dimanche 7 septembre 2025.

Nom, Prénom : .....

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

Code postal :..... ..... ; Ville :..... ....

Tel fixe : portable :

mail :

Nombre de mètres souhaités : ..... x 15 € = ...€

Pour les emplacements avec véhicules seulement sur la place Amic, Planchette, voie de bus mairie et quelques autres, un supplément est à régler :

Nombres de voitures de tourisme (max 4m) * : 10 € x ..... = ...€
Nombres de véhicules style UTILITAIRE, Petite Camionnette : 15 € x.....=.....€**

*** un véhicule autorisé par 4 mètres minimum (2X4M si 2 véhicules)**
**** un véhicule autorisé par minimum la longueur de votre véhicule, mètre non divisible. Si votre véhicule mesure 4,5M, vous devez prendre un emplacement de 5M minimum.**

Montant total à nous régler : .....

Emplacement ou rue souhaité pour 2025: .....

à régler par chèque à l'ordre de l'ACAG ou en espèce AVEC L'APPOINT.

Inscription définitive. Aucun remboursement ne sera effectué (sauf justificatif médical)

N° RC : ....

Délivrée le : ..... par .....

Merci de prendre note du règlement de la brocante. Si vous signez ce document, vous vous engagez à respecter les consignes et à payer dès l'inscription la totalité du montant dû.

Important :

Nous rappelons que vous vous êtes engagés, en vous inscrivant à la brocante de Gouvieux en tant que professionnels, à respecter les règles du commerce (étiquetage clair et précis, propreté, politesse, etc.), à respecter l'environnement de Gouvieux, à laisser les trottoirs propres et à accepter tout contrôle de la police ou de la gendarmerie. Vous devrez aussi respecter le code de la route et prendre connaissance de l'arrêté municipal.

Restrictions à observer sous peine d'exclusion définitive sans remboursement :

- Aucun véhicule n'est autorisé sur la brocante (arrêté municipal), sauf autorisation exceptionnelle.
- Seuls les groupes électrogènes style camping sont autorisés.
- Les stands ne doivent pas empêcher la circulation des véhicules de sécurité (pompiers, police,…)
- Le bulletin doit être totalement rempli, avec **toutes les pièces demandées jointes.**
- Les parasols, auvents ne sont que tolérés et doivent être signalés à l'inscription (amplitude ouverte) car certaines rues sont trop étroites pour les recevoir.
- L'inscription est nominative, si un employé vous représente, merci de joindre une photocopie de sa carte d'identité.
- Tous vos produits doivent être étiquetés.
- Respecter les contrôles, qui auront lieu de manière aléatoire.
- Respectez l'environnement, un contrôle avec une personne assermentée aura lieu ! Si des dégâts sont constatés (sur la voie publique ou sur les bâtiments jouxtant votre emplacement), les organisateurs se réservent le droit de vous envoyer la facture de remise en état !
- **Règlement complet sur demande.**

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé ».

Pour être pris en compte, votre dossier doit être complet ! A savoir : photocopie de votre registre du commerce ou des métiers, de la photocopie de votre carte d'identité ou de celle de votre employé si vous n'êtes pas présent sur le site, de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

Plan des rues de Gouvieux :

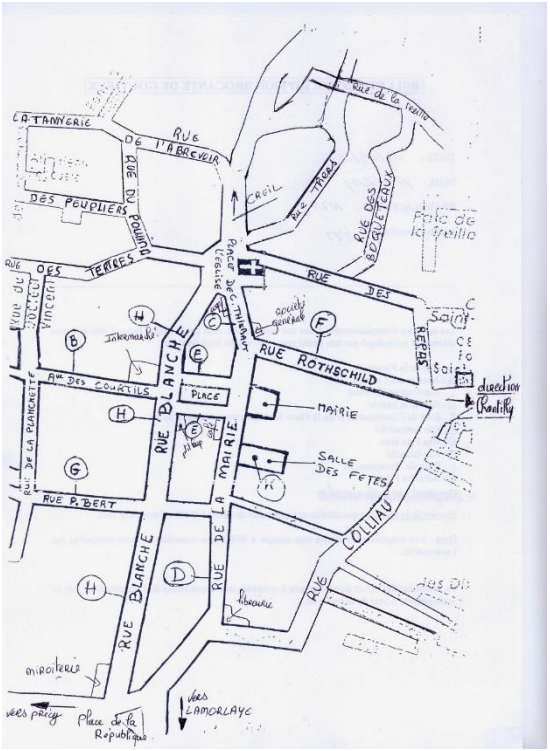

La 1ère lettre de votre numéro d'emplacement correspond à la rue où vous souhaitez être installés.
Le numéro se base sur les numéros de portes des habitations de la rue. (exemple : devant le 5 rue de la mairie = D5)

A : Rue de la Planchette
B : Avenue des Courtils
C : Rue Corbier Thiébaut
D : Rue de la Mairie
E : Rues de l'Intermarché et de la Place Amic (ancienne rue de la poste)
F: Rue Rothschild
G: Rue Paul Bert
H : Rue Blanche
M : Place de l'Intermarché

Horaire de la journée : installation des exposants jusqu'à 7h00.
Fermeture 18H.

Les véhicules doivent avoir quitté la zone brocante avant 7h15

Nota : tout emplacement retenu non occupé à 7H00 sera considéré comme disponible par l'association, il sera reloué et votre versement sera perdu pour vous. Aucune contestation (du genre embouteillage ou autre) ne sera recevable, à vous de vous organiser !